

Procès verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la Fédération PDS-78 du Mardi 10 avril 2012

Présents : Drs BERTRANDON Laurence, BONVARLET Françoise, BRETTE Christophe, CONESA Jean-Marie, COUDERT Gilles, JAMI Alain, HAMMOUTI Rose-Marie, LANDRY-CHASSOT Annyck, NAAR Fabien, POUSSARD Dominique.

Invités ne participant pas aux votes :
Mr LAINE Bernard, Commissaire aux comptes.

Pouvoirs : Drs BRUNA Sylvie, CHARRE Jacques, CLARR Véronique, CLERC Pascal, DANG Duc, DELAVAUD Sébastien, DEVERRE Jean François, KESMARSZKY Philippe, MEDOULE-MENDONG Paul, MERCIER Jean Pierre, POGGI Gilles, POTIER Didier, TRAGIN Didier, VILLIERS-MORIAME Michel, WEISS Christian.

La feuille de présence est remplie par les membres présents, indiquant les pouvoirs détenus.

Le Président ouvre la séance à 21h00, aucun quorum n'étant requis par les statuts pour la validité des votes, l'Assemblée Générale Ordinaire peut délibérer.

Le Dr Poussard remercie chacun de sa présence à l'Assemblée Générale de la Fédération PDS 78.
« Bienvenue à Louise qui est née le 2 avril 2012. Félicitations à sa maman, Aurore LAPEYROU, notre directrice administrative, et à son papa ».

1. Bilan d'activités 2011

Présenté par Dominique Poussard pour l'ensemble des Maisons Médicales de Garde
Consultable sur www.pds78.org / Onglet : Professionnels – Documents PDS-78.

2. Rapport Moral et Financier

Le président présente le rapport moral et financier pour l'année 2011.
Consultable sur www.pds78.org / Onglet : Professionnels – Documents PDS-78.

Suite aux différentes questions concernant le rapport moral, le président précise :

- qu'il participe aux multiples sous comités-médicaux du CODAMUPS travaillant actuellement sur le futur Cahier des charges régional et sa déclinaison départementale. La discussion essentielle porte sur le maintien des indemnités de permanence de soins.
- que le budget de l'ARS pour la PDS est global pour toute l'Ile de France : 6,9 millions d'Euros pour les indemnités, à répartir entre tous les effecteurs de tous les départements d'Ile de France soit le 20^{ème} budget régional pour la région de loin la plus peuplée représentant un montant annuel par habitant de 0,59 € contre plus de 6 € par habitant pour les régions les plus dotées.
- qu'un texte de loi est paru assurant l'indemnisation de *tous* les effecteurs au même taux horaire, soit un minimum de 50 € pour 4 heures de permanence de soins, ainsi que celle des régulateurs.

- que le budget d'indemnisation de la PDS des Yvelines est supérieur de plus de 20% par rapport aux autres départements d'île de France.
- qu'actuellement, pour les MMG de Mantes et Les Mureaux, il n'y a pas d'indemnités le dimanche matin car la permanence n'est pas assurée sur 12 heures mais seulement 4 heures. La nouvelle réglementation assurera leur indemnisation.
- que l'ARS souhaite diminuer fortement le nombre de points de garde afin de réduire le volume global d'indemnités tout en assurant à chacun une plus forte activité. Il y aurait 9 territoires de garde sur les Yvelines avec plusieurs effecteurs possibles par secteur (MMG fixe, points de garde, MMG Mobile, SOS Médecins).

Remarques du Dr JAMI : actuellement nous avons un système de permanence de soins qui fonctionne depuis 2002 soit pratiquement 10 ans alors qu'il n'y avait plus alors de système de garde. Les médecins généralistes ont réfléchi, monté et fait aboutir des projets pour assurer une permanence de soins pour leurs patients en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux. Cela fonctionne actuellement bien et le bilan d'activité le prouve ! Pourquoi vouloir tout remettre en question ?

Précisions sur la liste des astreintes : la liste est transmise un mois avant au conseil de l'ordre au centre 15, à l'ARS et à la CPAM, toute modification ultérieure est transmise immédiatement à ces organismes.

3. Rapport du Commissaire aux comptes

Mr LAINE, Commissaire aux Comptes, fait lecture de son rapport.

Consultable sur www.pds78.org / Onglet : Professionnels – Documents PDS-78.

Il certifie les comptes de la Fédération PDS78 sans aucune réserve.

4. Approbations des rapports et des comptes 2011

- Le rapport moral du Président est soumis au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité des présents et représentés.
- Le rapport financier du Président est soumis au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité des présents et représentés.
- L'approbation des comptes 2011 est votée par l'assemblée à l'unanimité et celle-ci donne son quitus de gestion.
- L'assemblée vote à l'unanimité, l'affectation du résultat 2011, soit la somme de 2.258 €, en report à nouveau sur l'exercice 2012.

5. Remplacement du tiers des membres du conseil d'administration

Ainsi que prévu aux statuts, le dernier tiers des membres initiaux du conseil d'administration remet son mandat. Les membres sortants sont : Dr Claude FOSSE, Dr Dominique POUSSARD, Dr Annyck LANDRY-CHASSOT.

Les Drs FOSSE, POUSSARD, LANDRY-CHASSOT se présentent au vote de l'assemblée.

Le vote a lieu à mains levées : les Drs FOSSE, POUSSARD et LANDRY-CHASSOT sont élus à l'unanimité des présents et représentés.

6. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

Mr LAINE nous accompagne depuis 6 ans.

Le cabinet CECETY dont il est le représentant, est reconduit pour un mandat de 6 ans par vote à l'unanimité des présents et des représentés.

Son suppléant, le cabinet de Mr Xavier ARENGUREN, est également reconduit pour un mandat de 6 ans par vote à l'unanimité des présents et représentés.

7. Cotisation annuelle 2012

Le président propose de maintenir la cotisation à l'identique de l'année 2011, soit 20 € pour un membre individuel/personne physique et 50 € pour une association/personne morale. Ces montants sont votés à l'unanimité.

8. Actualités Fédération

Déjà discutées lors de la présentation du rapport moral et financier.

Le président précise que l'ARS souhaite que les points de garde soient postés, excluant ainsi la prise de garde dans son propre cabinet. Elle souhaite également intégrer le samedi après-midi dans la PDS ainsi que les ponts des fêtes mobiles si c'est possible en termes d'indemnisation et d'acceptabilité des effecteurs.

L'Ordre, l'URPS et l'ARS souhaitent qu'une association unique dans chaque département gère la permanence des soins libérale, effectif et régulation.

9. Questions diverses

Le dernier Conseil d'Administration de la Fédération a voté d'allouer une somme forfaitaire de 400 € par MMG, sur ses fonds propres soit 2.000 € au total, pour valoriser les gardes difficiles du 24 et 31 décembre. Chaque association décidera de la forme que prendra pour ses effecteurs cette valorisation versée en espèces (complément d'indemnité) ou en nature (panier repas de fête, etc.) par la Fédération à l'effecteur concerné.

Cette proposition est mise au vote de l'assemblée : acceptée à l'unanimité sauf une abstention.

La question des futures indemnités d'astreinte est reprise par l'assemblée qui évoque la possibilité d'une grève des MMG en cas de réduction des indemnités et vote une motion unanime des membres présents et représentés pour :

- qu'au minimum, le montant des indemnités d'astreintes actuel soit reconduit,
- que le financement d'un gardiennage à la MMG de Mantes et des Mureaux soit assuré afin de maintenir la permanence des soins au sein des cités.

D'autre part, les présidents de l'AM3V, de l'AMM et de l'AMY proposent que chaque association, lors de son Assemblée Générale, vote une motion comparable et donne mandat au Président Dominique Poussard, nous représentant auprès de l'ARS, pour faire valoir ces motions.

L'ordre du jour ayant été débattu et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à 22H45.

Dont procès-verbal.